Résultats de l'examen professionnel exceptionnel pour l'accès au corps d'assistant ingénieur de recherche et de formation 2022 dans le cadre du repyramidage ITRF :

Les premiers effets positifs du repyramidage de la filière ITRF obtenu par le SNPTES-UNSA ne doivent pas échapper à l'ensemble des candidats.

Le protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières, du 12 octobre 2020, signé par le SNPTES, prévoit, entre autres avancées, la requalification de 1450 emplois de techniciens en assistants ingénieurs sur la période 2022 – 2026. Grande victoire du SNPTES, une fois requalifiés ces emplois sont ouverts exclusivement à la promotion, selon le calendrier suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
ASI	362	362	242	242	242	**1450**

Nombre de postes pourvus pour l'année 2022 :

Examen professionnel exceptionnel ASI	**316**
Liste d'aptitude ASI	**85**
Total des promus pour 2022	**401**

Le résultat de la liste d'aptitude exceptionnelle 2022 (première année de mise en œuvre, voir détail des résultats ici[1]) nous indique que toutes les possibilités n'ont pas été pourvues. Fort heureusement, grâce à une disposition introduite par le SNPTES, lors de la négociation de ce protocole d'accord, aucune des 1450 possibilités de promotion ne seront perdues. Les 46 emplois non pourvus au titre du repyramidage 2022 seront reportés sur l'année 2023, **portant le nombre de recrutements à 408 l'an prochain.**

Pour le SNPTES cette clause de sauvegarde ne doit pas masquer le fait que près de 13% des postes ouverts cette année sont finalement infructueux. Le SNPTES exige des explications ! Le SNPTES avait pourtant signalé, lors de l'examen des projets de textes réglementaires, les dangers de modalités d'application de type usine à gaz. Les différents niveaux de sélection des candidatures ressemblent à un véritable parcours du combattant difficilement franchissable. Pour le SNPTES, l'ensemble des candidats auraient dû être auditionnés, comme cela se pratique déjà pour les examens professionnels d'avancement de grade. Le SNPTES ne peut également que s'interroger sur les pratiques élitistes de certains jurys qui ont décidé de ne retenir aucun des candidats présents à l'oral.

Choisy-le-Roi, le 23 novembre 2022

[1] *https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=583*

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr